

Divers

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **53 (1902)**

Heft 10

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

(domaniaux et communaux). Ce personnel se recrute parmi les sous-officiers remplissant certaines conditions de service à ce défaut, ces places sont réservées aux fils d'agents ou de préposés domaniaux, aux gardes cantonniers (chargés de l'entretien des routes forestières), aux gardes communaux et aux anciens élèves de l'Ecole pratique de sylviculture des Barres.



Divers.

Unité de la sylviculture.

Dans le No. 15 de la „Revue des Eaux et Forêts“ M. Schæffer, étudie un article de M. le prof. Mayr, de Munich émettant cet aphorisme que *la sylviculture est une*; c'est-à-dire que les principes sur lesquels repose cet art sont les mêmes dans tous les pays, quelques profondes que soient les modifications que leur application doit subir pour tenir compte des intérêts humains et des conditions locales.

Nous ne pouvons malheureusement pas suivre l'auteur dans son intéressant exposé; cela nous entraînerait trop loin. Mais nous voulons cependant citer sa conclusion, qui nous paraît fort bien résumer les vues d'une bonne partie des forestiers.

„Régénération naturelle, mélange d'essences appropriées aux différentes stations, constitution de peuplements se rapprochant le plus possible de celle des forêts primitives, telles sont les conditions que le forestier doit chercher à réaliser, non seulement pour garantir contre tous les dangers les massifs qui lui sont confiés, mais encore pour leur faire produire le maximum de produits précieux.

Plus on cherche à édifier la sylviculture sur des bases rationnelles et plus on se convainc qu'il n'y a pas de mode de traitement mieux en harmonie avec les lois de la nature que le jardinage vrai, non pas le jardinage primitif, qui n'est qu'une récolte, mais ce jardinage réglé qui dans une forêt composée du plus grand nombre possible d'essences et de classes d'âge, n'enlève aucun arbre sans que cette extraction ait pour but, la régénération ou l'amélioration des massifs.

Le jardinage irrégulier est le mode de traitement le plus ancien, le plus facile et le plus grossier; le jardinage régulier qui a en vue de placer chaque arbre dans les conditions les plus favorables à son développement est le mode le plus parfait, mais aussi le plus difficile. C'est un idéal qui n'est pas toujours commode à réaliser.“

